Politique en Matière de Santé, de Sécurité, d'Environnement et de Responsabilité Sociale

Orezone Gold Corporation ("**Orezone**" ou la "**Société**") est engagée dans une exploitation minière responsable qui crée une valeur durable pour ses parties prenantes à travers la protection des personnes, de l'environnement et des communautés où elle opère. L'excellence en matière de santé et de sécurité, de gestion de l'environnement et de responsabilité sociale est fondamentale pour atteindre une performance durable et maintenir la confiance des employés, des actionnaires, des partenaires, des gouvernements et des communautés d'accueil.

Objectif

Cette politique établit les principes et les engagements d'Orezone en matière de gestion de la santé et de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la responsabilité sociale dans toutes les opérations, tous les projets et toutes les activités de l'entreprise.

Cette politique consolide et remplace les politiques distinctes en matière de santé et de sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale de l'entreprise précédemment approuvées par le conseil d'administration.

Cette politique s'aligne sur les bonnes pratiques internationales de l'industrie ("**GIIP**"), les principes de l'Équateur, les objectifs de développement durable des Nations unies et les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

Cette politique doit être lue en conjonction avec le Code de conduite et d'éthique d'Orezone et est mise en œuvre à travers les systèmes et pratiques de gestion du développement durable d'Orezone.

Champ d'Application

Cette politique s'applique à Orezone, ses filiales, coentreprises, directeurs, officiers, employés, consultants, entrepreneurs et fournisseurs. Elle s'étend à toutes les activités et à tous les lieux sous le contrôle ou l'influence de la Société.

Cadre de la Politique et Engagements

Orezone intègre la santé et la sécurité, la gestion de l'environnement et la responsabilité sociale dans toutes les décisions commerciales et les activités opérationnelles. Les engagements de la société s'articulent autour de trois piliers interdépendants : (i) la santé et la sécurité ; (ii) l'environnement ; et (iii) la responsabilité sociale. Pour respecter ces engagements, nous nous engageons à

Santé et Sécurité

(a) Faire de la santé et de la sécurité une valeur fondamentale dans l'ensemble de l'organisation et veiller à ce qu'elles soient au cœur de toutes les prises de décision ;
(b) Assurer une communication et un engagement transparents avec les parties prenantes internes et externes en ce qui concerne nos performances en matière de santé et de sécurité ;
(c) Identifier, évaluer et gérer les dangers sur le lieu de travail afin d'éliminer ou de réduire les risques pour les employés, les sous-traitants et les visiteurs ;
(d) Veiller au respect intégral de toutes les lois et réglementations pertinentes, ainsi que du GIIP, et prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que les fournisseurs et les sous-traitants respectent des normes au moins équivalentes (ou, au minimum) ;
(e) Encourager la participation des employés, la consultation et le partage des responsabilités afin de créer un lieu de travail sûr et sain ;
(f) Fournir une formation, une supervision et un équipement appropriés pour garantir la compétence et l'amélioration continue ;
(g) Maintenir des systèmes d'évaluation des risques, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention pour prévenir et gérer les incidents ;
(h) mettre en place des mécanismes de signalement confidentiel des conditions dangereuses ou des infractions aux normes de santé et de sécurité ; et
(i) Procéder à des audits réguliers et à des évaluations des performances.

Environnement

(a) Intégrer les considérations environnementales dans la conception, l'agencement, la construction, l'exploitation et la fermeture du projet ;
(b) Respecter les lois, les réglementations et les engagements en matière d'environnement, en appliquant le GIIP lorsque les normes ne sont pas définies ;
(c) Réduire au minimum les déchets et la pollution, et promouvoir une utilisation efficace de l'énergie, de l'eau et des matériaux ;
(d) Protéger la biodiversité et réhabiliter les zones perturbées afin de parvenir à une utilisation durable des terres après l'exploitation ;
(e) Maintenir des systèmes de gestion environnementale adaptatifs qui favorisent l'amélioration continue et la réduction des risques ;
(f) Réaliser des audits internes et externes périodiques, en intégrant les conclusions dans l'amélioration des pratiques ;
(g) Suivre l'évolution du GIIP et de la réglementation pour s'assurer que les politiques restent d'actualité et efficaces ; et
(h) S'engager de manière ouverte et transparente avec les parties prenantes sur les performances et les progrès en matière d'environnement.

Responsabilité Sociale

(a) Établir et maintenir des relations transparentes, respectueuses et mutuellement bénéfiques avec les communautés d'accueil ;
(b) Respecter les droits de l'homme et le patrimoine culturel, et veiller à la mise en œuvre des principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme ;

(c) Contribuer au développement des communautés par l'emploi, la formation, l'approvisionnement local et l'investissement ;
(d) Identifier et atténuer les risques pour la santé, la sécurité et les moyens de subsistance des communautés, notamment par le biais de programmes de rétablissement des moyens de subsistance ;
(e) Gérer l'acquisition de terres et la réinstallation conformément au GIIP, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action de réinstallation (PAR) en cas de déplacement.
(f) Promouvoir l'inclusion et l'autonomisation, en particulier des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ;
(g) Défendre la liberté d'association et le droit à la négociation collective ;
(h) Interdire et travailler activement pour prévenir l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants dans toute partie des opérations ou de la chaîne d'approvisionnement d'Orezone, conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) et au GIIP ; et
(i) Maintenir un dialogue ouvert, y compris un plan d'engagement des parties prenantes, avec les communautés, les gouvernements et les parties prenantes afin d'aligner les attentes et d'établir la confiance.

Mise en Oeuvre et Gouvernance

Orezone met en œuvre cette politique par le biais de systèmes de gestion intégrés qui définissent les rôles, les responsabilités et les indicateurs de performance.

Des audits internes et externes réguliers sont menés pour évaluer la conformité et identifier les opportunités d'amélioration. Les performances et les progrès sont rapportés directement au Comité de la santé, de la sécurité et du développement durable de la société au moins une fois par an.

Les enseignements tirés sont utilisés pour renforcer les systèmes de gestion et garantir une amélioration continue.

Révision et Approbation

La présente politique sera examinée au moins une fois par an par le comité de la santé, de la sécurité et du développement durable et mise à jour si nécessaire pour refléter l'évolution des meilleures pratiques, des exigences réglementaires et de l'expérience opérationnelle.

Révisée et Approuvée par le Conseil d'Administration - Novembre 2025